

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU LUNDI 03 JUILLET 2017

Présents : MMES et MM ALLEGRANZINI, BARRÈS, BRASSIER-RODRIGUES, CHATI, DURAN, ECHALIER, FOURCHES, GAYRAUD, MEGOZ, MIGINIAC, OUKALI, PATEL, PILET, ROMAN, ROUQUETTE, SINDA, SPITZL-DUPIC, TORRE.

Excusés : MMES et MM BOUSSAADIA (procuration donnée à MME SINDA), DAVID (procuration donnée à MME TORRE), GASSER et REDFORD.

M. DEL DUCA ouvre la séance à 9h15.

M. DEL DUCA présente les personnalités extérieures, M. ECHALIER qui est responsable de la mobilité internationale dans l'entreprise Michelin et M. DURAN qui est IPR d'anglais et représente le Rectorat. M. DURAN pourra être suppléé en cas d'absence.

M. DEL DUCA soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 19 juin.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. DEL DUCA propose que l'on inverse l'ordre du jour afin que les modalités de contrôle des connaissances soient traitées à la fin du conseil.
Il donne quelques informations générales. Les directeurs de départements déjà élus n'ont pas à l'être à nouveau dans le cadre de la nouvelle UFR.
Les statuts ont été envoyés avec les modifications et ont été votés par le conseil d'administration de l'Université.

1. - ÉLECTION DU REPRÉSENTANT ÉTUDIANT À LA COMMISSION PERMANENTE

Les étudiants se sont mis d'accord pour n'avoir qu'un seul représentant. Ce sera MME TORRE qui présente les actions qu'elle souhaite mener :

- Dynamiser le tissu associatif du site Carnot ;
- Mettre en place un tutorat ;
- Travailler sur la pédagogie innovante ;
- Améliorer la communication ;
- Informer les étudiants de leurs droits
- Demander l'amélioration du wifi.

MME TORRE est élue à l'unanimité.

En ce qui concerne le WIFI, M. DEL DUCA précise que neuf bornes vont être installées sur le site Carnot, prises en charge par les UFR LCC et PSSSE.

2. - MOTION DEMANDÉE PAR MME ROMAN

MME ROMAN donne lecture de la motion qu'elle a préparée et indique que c'est une ébauche qui peut être modifiée. Après discussion, la motion suivante est proposée :

Le Conseil de gestion réprovoque la généralisation du recours à des personnels contractuels tant administratifs qu'enseignants.

Cette politique engendre une inadéquation scandaleuse entre les salaires des collègues contractuels et les services requis contribuant gravement à la dévalorisation du travail universitaire et à la précarisation structurelle des personnels concernés.

Ce système inique concourt aussi à la dégradation du climat social au sein de l'Université Clermont Auvergne.

Cette motion est votée à l'unanimité.

3. - NOUVEAU POINT SUR LES LOCAUX

Suite à une réunion avec M. VIGNAL de la DSI (Direction des Systèmes d'information) et MME BEX de la DIL (Direction de l'Immobilier et de la Logistique), M. DEL DUCA informe le conseil que la demande de l'UFR de transformer en bureaux l'ex-bibliothèque de l'UFR LACC semble être en bonne voie car la demande de permis de construire ne sera pas faite auprès de la mairie. Les travaux ne pourront être réalisés avant le printemps 2018, voire la rentrée 2018.

Suite à ces travaux et aux déménagements, un local pour les associations pourrait être trouvé.

4. - POINT SUR LES POSTES ET LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Le COM de l'UFR s'est déroulé le 21 juin, une réponse concernant les postes devait être donnée le 26, mais à ce jour celle-ci n'est toujours pas arrivée.

Les postes d'Arabe, d'Allemand et de Communication ont été défendus. Des ATER ont été demandés pour l'année 2017-2018 ainsi que des contractuels en anglais sur le poste de MME VAN PARYS, en communication sur le poste de MME VERAN BOUSSAADIA et en italien. Compte tenu de la procédure de recrutement, il faudrait que les réponses arrivent dans les meilleurs délais afin de ne pas perturber la rentrée.

L'UCA privilégie le recrutement de contractuels à 496 heures. Cette proposition n'est pas envisageable pour les postes d'Arabe et de Communication pour lesquels des ATER sont demandés car il ne sera pas possible de donner un service complet à ces contractuels.

M. DURAN demande quel est le profil d'un contractuel, MME ROMAN lui répond que le recrutement se fait à minimum BAC + 5.

M. ROUQUETTE souligne qu'il est difficile pour un doctorant d'assurer un tel service car il doit privilégier sa recherche.

A la demande de MME PILET un point est fait sur le personnel administratif. On attend quatre postes, un seul de ces postes sera transféré de l'UFR LCSH à l'UFR LCC. M. DEL DUCA doit rencontrer l'équipe présidentielle à ce sujet le 4 juillet.

L'UCA a dû effectuer un prélèvement de 11 millions d'euros sur son fonds de roulement, la question est de savoir si cette situation est conjoncturelle ou structurelle.

M. GILBERT souligne l'écart entre l'image donnée de l'UCA dans la presse et la réalité.
M. DURAN indique que MME la Rectrice a conscience des difficultés de l'UCA, notamment sur le plan budgétaire.
C'est une situation inédite qui s'est aggravée et est la conséquence de trois facteurs : la fusion des deux Universités, la nouvelle offre de formation et la création des nouvelles UFR.

5. - MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Un document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances doit être complété pour l'UFR. MME SINDA fait les propositions suivantes :

- Les conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve, il est proposé :

Un étudiant en retard pour composer sera toute de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive moins de 30 mn après le début de l'épreuve.

Voté à l'unanimité.

M. FOURCHES précise que la possibilité de quitter la salle d'examen est toujours d'une heure après le début de l'épreuve.

- Le contrôle de l'assiduité aux enseignements :

L'assiduité aux enseignements n'est pas contrôlée à l'exception des UE où l'assiduité participe à l'évaluation dans le cadre du contrôle continu ; La liste des EC concernés sera communiquée aux étudiants.

M. DURAN demande comment est évaluée la participation au cours, MME SINDA lui répond qu'il s'agit conjointement à l'assiduité, d'apprécier la participation active de l'étudiant à la réalisation des travaux demandés en TD.

Voté à l'unanimité.

- Nombre d'absences tolérées pour le contrôle continu :

En cas d'absence justifiée à une épreuve de CC, la note sera neutralisée si l'EC est évaluée par plus de 2 notes ou remplacée par une épreuve de substitution.

Une session de remplacement pourra être organisée : il s'agit d'une session d'examen ouverte exclusivement aux étudiants qui ont une ou plusieurs absences justifiées à des épreuves de contrôle continu. Cette session est antérieure aux jurys de 1^{ère} session. La moyenne sera alors calculée avec les autres notes de CC obtenues par l'étudiant.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de CC, la moyenne de l'étudiant sera calculée sur le nombre d'épreuves prévues dans l'EC. Une absence injustifiée à une épreuve sera tolérée, au-delà l'étudiant sera déclaré défaillant.

Voté à la majorité moins deux abstentions.

Quelques remarques sur la nouvelle réglementation :

- Etre noté défaillant au lieu d'absent, ne permet pas de faire remonter la moyenne et par conséquent la compensation ;

- En 2^{ème} session, désormais la meilleure note obtenue sera conservée, alors que jusqu'à présent la note de seconde session remplaçait celle de 1^{re} session.
Toutes ces modifications devront apparaître dans les livrets d'étudiants.

- Modalités de compensation pour les masters :

Ces modalités sont définies par mention. Il peut être décidé au choix :

- Notes éliminatoires (inférieure à 6) sur des UE concernant au maximum 30 crédits par année ;
- Ou UE stage non compensable et ne compensant pas les autres UE.

Les différents responsables de masters ont répondu à l'exception du master d'anglais, le document sera complété ultérieurement.

6. - QUESTIONS DIVERSES

MME BRASSIER RODRIGUES propose d'élire MME Sandrine THOMAS qui a obtenu l'accord de son entreprise Centre France pour faire partie du conseil.

Elle est élue à l'unanimité.

M. DEL DUCA précise qu'il a envoyé un courrier à Clermont Communauté pour que le représentant qu'ils désigneront soit de sexe féminin afin de respecter la parité.

Le règlement intérieur vient d'être retourné par la DAJI qui a fait quelques commentaires, M. DEL DUCA apportera les modifications demandées et le soumettra à nouveau au conseil de l'UFR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h35.

Le directeur,

Patrick DEL DUCA

La secrétaire de séance,

Martine ESTEL